

Décision

Générale

colonial

Décision n° 121 Décisions concernant les Ministères

n° 121

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

30 janvier 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Sont suspendues, durant le deuxième trimestre scolaire (janvier-février-mars) 1960, pour insuffisance de notes, les allocations 'scolaires suivantes : Vacin Abdi Bakal – Mahamoud Mohamed Omar – Mohamed Kalilé Hersi – Saïd Chiré Ahmed – Ahmed Yousseuf – Ali Bourhan Mohamed – Ahmed Ali Abdoukarim – Ahmed Osman Hanfi -Hamoud Moumine Farid – Hassan Djama Yousseuf. Une suspension de quinze jours d'allocation scolaire est infligée à Houssein Yousseuf Odowa, -pour mauvaise conduite et indiscipline. L'allocation scolaire attribuée à l'élève Mohamed Ismaël Elmi par décision n° 2447 du 2 novembre 1959 au taux de 3.000 francs par mois, est portée au taux menseul de 4000 francs pour compter du 1er janvier 1960. L'allocation scolaire attribuée à l'élève Abdi Aden par désion n° 2447 du 2 novembre 1959 au taux de 4.000 francs par mois, est ramenée au taux mensuel de 3.000 francs pour compter du 1er janvier 1960, l'intéressé ayant encore de la famille.